



République et canton de Genève

Commune de Cologny

Dans sa séance du 29 octobre 2015, le Conseil municipal a pris les délibérations suivantes :

le Conseil municipal décide par 17 oui et 2 abstentions

1. D'accepter l'ouverture d'un crédit d'engagement de 1 000 000 F destiné à la création d'un trottoir au chemin Le-Fort se décomposant comme suit :

• travaux de génie civil	500 200 F
• canalisations – sacs, grilles de route	180 200 F
• éclairage public SIG	22 000 F
• autres travaux (signalisation, plantations, poteaux incendie, télécommunication)	26 400 F
• autres frais (analyses techniques, constat d'huissier, émoluments, débours)	14 800 F
• honoraires ingénieurs civils	145 000 F
• honoraires ingénieurs géomètres	15 000 F
• hausses 2016	16 200 F
• divers et imprévus	
	80 200 F

Total T.T.C.

1 000 000 F

2. D'autoriser le Conseil administratif à prélever le montant de ces dépenses sur le compte de la commune auprès de la Banque Cantonale de Genève.

3. De comptabiliser les recettes et les dépenses nettes dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.

4. D'amortir la dépense nette prévue au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de fonctionnement de 2017 à 2036.

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes - **Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.**

Le délai pour demander un référendum expire le 15 décembre 2015.

Cologny, le 6 novembre 2015

Le Président du Conseil municipal :

Olivier GIRARDET